

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte rendu de la 71^e assemblée

Adopté

Katinniq, les 26 et 27 juin
et
Kangijsujuaq, le 28 juin 1996

Étaient présents :

M. Claude Gilbert, président, ARK
M. Michael Gordon, ARK
M. Benoît Robitaille, Québec
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec
M. Yves Désilets, Canada
M. Pierre Paulhus, Canada

M. Jacques Lacroix, secrétaire

Étaient absents :

M. François Lemire, Canada
M. Willie Gordon, vice-président, ARK

Invité :

M. Martin Boucher, coordonateur en environnement pour la Société minière Raglan du Québec.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Visite du site minier Raglan
3. Adoption du compte rendu de la 70^e assemblée
4. Affaires courantes
 - Bilan financier 1995-96
 - Budget 1996-97
5. La gestion des matières résiduelles au nord du 55^e parallèle - les audiences publiques
6. Rencontre avec le maire de Kangiqsujuaq
7. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik
8. *Varia*

Adoption du *Rapport annuel 1995-96*
Prochaine assemblée

2. Visite du site minier Raglan

Les 26 et 27 juin, le Comité a effectué une visite du site minier Raglan, du site minier désaffecté de Purtunig et des installations portuaires de Baie Déception. Cette visite, guidée par M. Martin Boucher, coordonnateur en environnement pour le projet Raglan, a permis aux membres du Comité de s'entretenir avec ce dernier sur divers aspects touchant la procédure d'évaluation et d'examen de impacts sur l'environnement et le milieu social et les autorisations légales, le cadre réglementaire relatif aux activités minières, les suivis environnementaux, la formation de la main-d'oeuvre et l'emploi.

La procédure d'évaluation et d'examen et les autorisations légales

Aux yeux des principaux dirigeants de la Société minière Raglan du Québec (SMRQ), les délais inhérents au déroulement de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social sont trop longs. Ainsi, pour le certificat d'autorisation principal, il se sera écoulé pratiquement deux ans

entre le dépôt de la demande et l'émission du certificat. La SMRQ est toutefois consciente que l'envergure de son projet justifie en partie ces délais et que, par ailleurs, c'est le premier projet minier à être examiné dans le cadre du régime de protection de l'environnement et du milieu social du nord du Québec. On espère que l'expérience ainsi acquise saura être utile pour des autorisations futures ou pour d'autres projets similaires.

M. Boucher informe les membres du Comité que la mise en oeuvre du projet, strictement en ce qui a trait à ses composantes ayant un lien quelconque avec l'environnement (eaux usées, bancs d'emprunt, exploitation minière par exemple), a fait ou devra faire l'objet d'au moins 29 autorisations distinctes.

Le cadre réglementaire

De l'avis de M. Boucher, la majorité des règlements relatifs au secteur minier comportent des inadaptations au contexte environnemental de l'arctique. Il mentionne notamment le peu de références faites au pergélisol, élément des plus important ou contraignant pour le développement d'infrastructures minières et connexes en territoire nordique. Dans le cadre de la refonte de la *Loi sur les mines* en cours au ministère des Ressources naturelles, la SMRQ entend faire des représentations par le biais de l'Association minière du Québec.

Les suivis environnementaux

M. Boucher a déclaré que la SMRQ se pliait, bon gré mal gré, aux conditions relatives aux suivis environnementaux contenues au certificat d'autorisation. Toutefois, la Société accueille mal l'obligation de procéder à un suivi des bassins des rivières Povungnituk et Vachon de même que du lac du Cratère. Selon elle, les futures activités minières ne pourront avoir de répercussions sur les bassins-versants voisins pour la bonne et simple raison que ces activités se limitent strictement au bassin de la rivière Déception. À tout le moins, la Société aimerait bien saisir la justification derrière ces programmes de suivi.

Par ailleurs, M. Boucher a mentionné que le programme de suivi de la rivière Déception, déposé à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) pour autorisation, rencontrait les exigences requises. Une fois reçu le certificat d'autorisation relatif à ce programme de suivi, il s'est étonné de voir que la CQEK a renchérit en posant onze conditions additionnelles. M. Boucher a signalé que ce programme de suivi, tel que modifié, est bien au-dessus des exigences légales.

Les aspects socio-économiques

Le Comité a discuté brièvement avec M. Boucher de la formation de la main-d'oeuvre et du nombre d'emplois occupés par les Inuits. En ce qui concerne le premier point, il semble que le taux de participation soit moins élevé qu'espéré. En ce qui concerne le second point, le nombre d'employés inuits est en-deçà de l'objectif du 20%, apparemment en raison de l'engouement pour certains postes et, à l'opposé, du peu d'intérêt qu'offre d'autres postes. M. Boucher a affirmé que la SMRQ maintenait ses objectifs d'embauche et de formation de la main-d'oeuvre inuite.

Suite à ces discussions, le Comité a convenu qu'il s'avérait nécessaire de demander à la CQEK les raisons qui sous-tendent les exigences et l'étendue des programmes de suivi que doit mettre en oeuvre la SMRQ. Par ailleurs, le Comité devra, en temps et lieu, intégrer à son examen et son analyse des lois et règlements relatifs à l'environnement, certains aspects liés aux activités minières.

Les membres souhaitent qu'une lettre de remerciements soit envoyée à la SMRQ. Le secrétaire s'en chargera. Il est également entendu qu'un communiqué de presse, relatant la visite du Comité au site minier et les thèmes discutés, sera préparé et acheminé aux médias intéressés.

3. Adoption du compte rendu de la 70^e assemblée

Le compte rendu de la 70^e assemblée est adopté après modifications mineures à l'item Ligne Mid-Canada du point *Varia* et à la résolution CC 96-02.

4. Affaires courantes

Le secrétaire annonce la départ de M. Jacques Giguère comme membre du Comité. Sa démission est effective depuis 28 mars 1996.

Bilan financier 1995-96

Le secrétaire expose succinctement le bilan financier préliminaire qu'il a préparé pour l'exercice 1995-96. Les dépenses de fonctionnement ont totalisé environ 10 500 \$ dont 4 600 \$ ont été voués à la traduction et 4 450 \$ aux frais de voyage du secrétaire. En ce qui a trait aux frais de voyage des membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK), ils ont totalisé environ 6 400 \$.

La Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination préparera un bilan final qui sera intégré au Rapport annuel 1995-96.

Budget 1996-97

Le secrétaire fait part aux membres des montants des subventions accordées au Comité pour l'exercice 1996-97, annoncés par M. David Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, le 6 juin dernier. Ainsi, le Comité disposera de 43 406 \$ pour le maintien du secrétariat, dont 10 200 \$ pour son fonctionnement, tandis que les membres nommés par l'ARK disposeront de 8 000 \$ pour leurs frais de voyage. La subvention n'inclut pas certains frais qui totalisent 6 400 \$ et qui sont assumés directement par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ces frais incluent la location de l'espace de bureau et les télécommunications.

5. La gestion des matières résiduelles au nord du 55° parallèle - les audiences publiques

Le secrétaire fait rapport de la séance thématique sur la gestion des matières résiduelles en milieu nordique qui a eu lieu le 3 mai dernier à Montréal et à laquelle il a assisté, de même que MM. Paulhus et Désilets, ce dernier représentant le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James. Dans l'ensemble, et grâce notamment à l'intervention de M. Christian Simard, ingénieur à l'ARK, les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont pu saisir les particularités de la gestion des déchets en milieu nordique et comprendre que la majorité des objectifs et propositions mis de l'avant par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) ne s'appliquent que très peu au Nunavik. À la demande de M. Simard, demande réitérée par le secrétaire du Comité, les commissaires se sont engagés à tenir un atelier de travail à Kuujuaq. Suite à cette thématique, et après consultation avec le secrétaire du Comité et divers agents régionaux, il fut décidé que cet atelier aurait lieu le 5 septembre 1996.

Par ailleurs, le secrétaire informe les membres qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les communautés du Nunavik, lequel vise à identifier les lacunes dans le mode de gestion actuel et à recueillir des suggestions pour l'améliorer. De plus, quelques questions portent sur la mise en valeur des déchets. Seulement cinq communautés ont répondu à l'appel. Malgré ce faible taux de réponse, il est possible de dégager des consensus entourant, entre autres, l'incinération et la gestion des déchets dangereux.

Le mémoire du Comité verra à intégrer les commentaires et suggestions reçus. Les membres s'entendent pour que ce mémoire comprenne les éléments principaux suivants : une partie factuelle qui décrit succinctement le milieu, les contraintes à la gestion des déchets et la situation des dépôts de déchets en milieu nordique. Si possible, on souhaite

que l'ARK participe à l'élaboration de cette section. Une seconde section identifiera les lacunes du mode de gestion actuel. Une troisième section résumera les commentaires et suggestions reçus des communautés. Suivront les recommandations du Comité.

Après discussion, les membres décident que les aspects suivants devront être traités en priorité.

- L'incinération : En insistant sur les avantages possibles de l'incinération, le Comité proposera la mise en oeuvre de projets pilotes d'incinération. Il serait souhaitable par ailleurs de proposer des moyens visant à optimiser le rendement des incinérateurs et pour améliorer la gestion des déchets en général.
- La révision ou la modification des règlements relatifs à la gestion des déchets : Bien entendu, le Comité ne peut qu'appuyer une révision du *Règlement sur les déchets solides*, tel que le propose le MEF. Le mémoire devra insister sur la nécessité de procéder à cette révision de concert avec les responsables régionaux et les organismes environnementaux nordiques concernés. De plus, le Comité proposera à nouveau que le *Règlement relatif à la qualité de l'atmosphère* soit révisé et modifié afin de permettre l'utilisation d'incinérateurs à chambre à combustion unique de petite capacité.
- Le resserrement de la gestion des déchets dangereux : Le Comité insistera sur l'urgence d'instaurer un système de collecte et d'élimination sécuritaire des déchets domestiques dangereux pour les communautés du Nunavik.

Le mémoire sera présenté lors de l'atelier du 5 septembre prochain à Kuujjuaq.

6. Rencontre avec le maire de Kangiqsujaq

Malgré les nombreux contacts avec la Corporation du village nordique de Kangiqsujaq, la rencontre avec le maire a dû être annulée en raison de son absence. Néanmoins, les membres du Comité ont profité de leur présence à Kangiqsujaq pour visiter l'unité de transformation des viandes de la Société des Aliments arctiques du Nunavik et le dépôt de déchets de la communauté.

Le Comité s'est entretenu avec le gérant de l'unité de transformation. Celui-ci a fait part aux membres des difficultés entourant l'approvisionnement en caribous, notamment à cause de sa rareté à proximité de la communauté et du peu de bénéfices pécuniaires qu'en retirent les chasseurs, en comparaison avec ce que leur offre le programme de support aux chasseurs. Par ailleurs, il a été question de la gestion des résidus solides. De simples observations ont permis aux membres d'apprécier l'imperfection du système d'entreposage, de collecte et d'élimination des résidus issus des opérations de l'unité.

Dans le cas du dépôt de déchets, les membres ont pu constater l'état insatisfaisant dans lequel il se trouve, tant à cause de sa proximité par rapport au village, de l'écoulement visible des eaux de ruissellement vers la baie de Wakeham que par le fait qu'il en soit pas clôturé. Les membres conviennent qu'il faut faire état de cette situation dans le mémoire sur la gestion des matières résiduelles.

7. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik

Mme Lemos et M. Désilets ont participé à une courte rencontre avec MM. Christian Simard et Jean Robitaille, tous deux ingénieurs à l'ARK. Les discussions ont permis de baliser l'implication future de l'ARK dans la révision des lois et règlements et de relever quelques éléments qui méritent une attention particulière. Notamment, en ce qui a trait au déroulement de la procédure d'évaluation et d'examen, M. Robitaille est d'avis que celui-ci est trop lent. Par exemple, note-t-il, il faut attendre l'autorisation environnementale du ministère de l'Environnement et de la Faune avant de procéder aux appels d'offre. Dans plusieurs cas, ceci cause des délais malencontreux dans la mise en oeuvre des projets.

On note aussi le manque d'adaptation des règlements relatifs à l'environnement, dont le *Règlement sur l'eau potable*, mal adapté au contexte social. Des usines d'eau potable sont pourvues d'un robinet par lequel il est possible de s'approvisionner en eau non-chlorée, répondant ainsi à une demande d'une partie de la population qui dédaigne l'eau chlorée. M. Robitaille souligne que l'ajout d'un tel robinet n'est pas du tout acceptable aux yeux du MEF.

Ce dernier exemple démontre clairement que l'exercice de révision des lois et règlements saura être utile tant aux promoteurs qu'aux ministères concernés. Par ailleurs, il y aurait lieu d'apporter des améliorations à la procédure d'évaluation et d'examen afin de la rendre plus expéditive. Dans les deux cas, la contribution de l'ARK est assurée.

Il est également entendu que Mme Lemos et M. Désilets contacteront M. Daniel Berrouard, membre de la CQEK, afin de déterminer un échéancier de travail en ce qui concerne l'implication de la Commission.

8. Varia

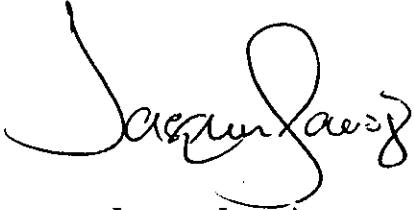
Adoption du Rapport annuel 1995-96

Le secrétaire a apporté les modifications requises par certains membres suite à une révision de la première version. Ces modifications faisant l'unanimité, le *Rapport annuel 1995-96* est adopté sans autres modifications.

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée est prévue pour le mois de septembre prochain. Le secrétaire verra à déterminer une date lors de la rentrée de la fin du mois d'août.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Lacroix', written in a cursive style.

Jacques Lacroix

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes of the 71st sitting

Adopted

ORIGINAL

Katinniq, June 26 and 27
and
Kangiisujuaq, June 28, 1996

Present:

Mr. Claude Gilbert, Chairman, KRG
Mr. Michael Gordon, KRG
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Ms. Noëlle De Roo Lemos, Quebec
Mr. Yves Désilets, Canada
Mr. Pierre Paulhus, Canada

Mr. Jacques Lacroix, Secretary

Absent:

Mr. François Lemire, Canada
Mr. Willie Gordon, Vice-chairman, KRG

Guest:

Mr. Martin Boucher, Environmental Co-ordinator, Société minière Raglan du Québec

1. Adoption of the agenda

The agenda was adopted as follows:

1. Adoption of the agenda
2. Visit to the Raglan mining site
3. Adoption of the minutes of the 70th sitting
4. Current business
 - Financial statements 1995–96
 - Budget 1996–97
5. Waste management north of the 55th parallel—public hearings
6. Meeting with the Mayor of Kangiqsujuaq
7. Revision of the environmental laws and regulations applied in the Kativik region
8. Other
 - Adoption of the *1995–96 Annual Report*
 - Next sitting

2. Visit to the Raglan mining site

On June 26 and 27, the Committee visited the Raglan mining site, the former mining site at Purtuniq and the harbour facilities at Deception Bay. Conducted by Martin Boucher, Environmental Co-ordinator of the Raglan project, the visit made it possible for Committee members to speak with Mr. Boucher about various aspects of the environmental and social impact assessment and review procedure and legal authorizations, the regulatory framework for mining activities, environmental monitoring, as well as manpower training and employment.

Assessment and review procedure and legal authorizations

In the opinion of the principal directors of the Société minière Raglan du Québec (Quebec Raglan mining corporation, SMRQ), the delays inherent in this procedure are too long. With respect to the principal certificate of authorization, almost two years lapsed between the date the request was filed and the date the certificate was

issued. The SMRQ is nonetheless aware that the scale of its project partly justifies the delays and that this is the first mining project to be assessed under the environmental and social protection regime in Northern Quebec. The SMRQ hopes that the lessons gained will be useful for future authorizations or other similar projects.

Mr. Boucher informed Committee members that, as concerns uniquely elements related in some manner to the environment (for example, wastewater, borrow pits, mining development), implementation of the project required or will require 29 different authorizations.

Regulatory framework

According to Mr. Boucher, the majority of regulations respecting the mining sector are not wholly suited to the arctic environment. In particular, he mentioned that there are few references to permafrost, the most significant or restrictive element in the development of mining and related infrastructures in the North. During the present overhaul of the *Mining Act*, the SMRQ expects to make representations through the Quebec Mining Association.

Environmental monitoring

Mr. Boucher stated that the SMRQ, willingly or not, was observing conditions concerning environmental monitoring contained in the certificate of authorization. It is unhappy however that it must monitor the Povungnituk and Vachon river drainage systems as well as Crater Lake. According to the SMRQ, future mining activities will not have an impact on the neighbouring drainage systems simply because these activities will be limited to the Deception River drainage system. At the very least, the SMRQ would very much like to understand the reason for these monitoring programs.

Furthermore, Mr. Boucher mentioned that the monitoring program for the Deception River filed with the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) met requirements. Yet once the certificate of authorization for this monitoring program had been issued, he was surprised to see that the KEQC had added 11 more conditions. Mr. Boucher pointed out that this monitoring program, as it has been modified, is well-beyond legal requirements.

Socio-economic aspects

The Committee spoke briefly with Mr. Boucher about manpower training and the number of jobs held by Inuit. With respect to the former, it seems that the level of participation is lower than anticipated. As for the latter, the number of employed Inuit has not reached the 20% objective, apparently due to interest in certain positions while, at the same time, other positions are less appealing. Mr. Boucher maintained that the SMRQ was meeting its hiring and Inuit manpower training objectives.

Further to these discussions, the Committee agreed that the KEQC should be asked the reasons underlying the requirements and scope of the monitoring programs which the SMRQ must implement. Moreover, the Committee should eventually integrate, into its assessment and analysis of environmental laws and regulations, certain aspects of mining activities.

The members would like a letter of appreciation to be sent to the SMRQ. The secretary will be responsible for this. It was also agreed that a press release describing the Committee's visit to the mining site and the subjects discussed be drawn up and sent to interested media.

3. Adoption of the minutes of the 70th sitting

The minutes of the 70th sitting were adopted with minor modifications to the sub-item Mid-Canada Line under Other and to the resolution CC 96-02.

4. Current business

The secretary announced that Jacques Giguère had resigned from the Committee on March 28, 1996.

Financial Statements 1995-96

The secretary concisely explained the preliminary financial statements that he had prepared for the 1995-96 fiscal year. Operating expenditures totalled approximately \$10,500 of which \$4,600 had been allocated for translation and \$4,450 for the secretary's travel expenses. With respect to the travel expenses of members appointed by the Kativik Regional Government (KRG), these came to roughly \$6,400. The Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la

coordination (Northern environmental assessment and co-ordination directorate) will prepare a final statement to be integrated in the *1995-96 Annual Report*.

Budget 1996-97

The secretary informed members of the subsidies awarded to the Committee for the 1996-97 fiscal year, as announced by David Cliche, Minister of the Environment and Wildlife, on June 6. The Committee will have \$43,406 to maintain the secretariat of which \$10,200 will be for operations while the members appointed by the KRG will have \$8,000 available for travel expenses. The subsidy does not include certain expenses totalling \$6,400 which will be met by the ministère de l'Environnement et de la Faune (ministry of the environment and wildlife, MEF). These expenses include the rental of office space and telecommunications.

5. Waste management north of the 55th parallel—public hearings

The secretary described the symposium on waste management in the North held on May 3 in Montreal which he attended with Messrs. Paulhus and Désilets, the latter representing the James Bay Advisory Committee on the Environment. Overall and with the contribution of Christian Simard who is an engineer at the KRG, the members of the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee) were able to appreciate the particularities of waste management in the North and understand that a majority of the MEF's objectives and proposals apply only to a very small degree in Nunavik. At Mr. Simard's request, one which was also reiterated by the Committee's secretary, the committee members promised to hold a workshop in Kuujuaq. Following the symposium and after consulting the Committee's secretary and various regional officials, it was decided to hold the workshop on September 5, 1996.

Furthermore the secretary informed the members that a questionnaire to identify shortcomings in the present method of management and to collect suggestions on how to improve it had been sent to all the communities in Nunavik. A few questions also dealt with recycling. Only five communities answered the questionnaire. In spite of the low level of response, it was possible to infer consensus on, among others, incineration and the management of hazardous waste.

The Committee's position paper will integrate the comments and suggestions received. The members agreed that the position paper should contain the following main elements: a factual section which gives a concise description of the environment, of the constraints on waste management and of waste disposal sites in the North. If possible, the members would like the KRG to help develop this section. A second section should identify the shortcomings of the current method of management. A third section should summarize

the comments and suggestions made by the communities. The Committee's recommendations should follow.

After discussion, the members decided that the following aspects should be given priority.

- Incineration: Emphasizing the possible advantages of incineration, the Committee will propose the implementation of incinerator pilot projects. As well, it would be appropriate to propose means to optimize the productivity of incinerators and, in general, to improve waste management.
- Revision or modification of regulations respecting waste management: Obviously, the Committee must back a revision of the *Regulation respecting solid waste*, as proposed by the MEF. The position paper should stress the necessity of involving the regional officials and Northern environmental organizations concerned. Furthermore, the Committee will once again propose that the *Regulation respecting the quality of the atmosphere* be revised and modified to allow the use of single chamber incinerators.
- Tightening management of hazardous waste: The Committee will emphasize the need to introduce a safe collection and disposal system for hazardous domestic waste in the communities of Nunavik.

The position paper will be presented at the September 5 workshop in Kuujjuaq.

6. Meeting with the Mayor of Kangiqsujuaq

Despite contacting the Corporation of the Northern Village of Kangiqsujuaq on numerous occasions, the meeting with the mayor had to be cancelled due to his absence. Nonetheless, the Committee members took advantage of their presence in Kangiqsujuaq to visit Nunavik Arctic Foods' meat processing centre and the community's waste disposal site.

The Committee spoke with the manager of the processing centre who explained the difficulties surrounding the supply of caribou, in particular because the animals are scarce near the community and, when compared with the Hunter Support Program, the little money to be made by hunters. There was also the issue of solid waste management. Simply by observation members were able to appraise the imperfection of the storage, collection and disposal system for waste produced by the centre's operations.

As concerns this second issue, the members noted the unsatisfactory state of the disposal site, due to its closeness to the village, to runoff water which was observed flowing

towards Wakeham Bay as well as to the fact that the site is not fenced in. The members agreed that this situation should be reported on in the waste management position paper.

7. Revision of the environmental laws and regulations applied in the Kativik region

Ms. Lemos and Mr. Désilets met briefly with Messrs. Simard and Robitaille, engineers at the KRG. Discussions made it possible to set out guidelines for the future involvement of the KRG in the revision of the environmental laws and regulations as well as to note a few issues which deserve particular attention. With respect to the assessment and review procedure, Mr. Robitaille believes that it is too slow. For example, he explained that environmental authorization from the MEF must be received before calling for tenders. In several cases, this has caused unfortunate delays in the implementation of projects.

It was also noted that environmental regulations are not well adapted, including the *Drinking Water Regulation* which is poorly suited to the social context. Drinking water distribution stations are equipped with a tap from which it is possible to obtain non-chlorinated water, thus meeting the demands of part of the population which scorns chlorinated water. Mr. Robitaille pointed out that the addition of such a tap is not at all acceptable to the MEF.

This last example shows clearly that the revision of the environmental laws and regulations will be useful both for the proponents and ministries concerned. There will also be opportunities to improve the assessment and review procedure, making it quicker. In these two cases, the KRG's contribution has been assured.

Furthermore, it was agreed that Ms. Lemos and Mr. Désilets will contact Daniel Berrouard, member of the KEQC, to determine the Commission's work schedule.

8. Other

Adoption of the 1995-96 Annual Report

Following a review of the first version, the secretary made the modifications requested by certain members. These modifications being approved unanimously, the *1995-96 Annual Report* was adopted without further changes.

Next sitting

The next sitting is planned for September. At the end of August, the secretary will fix a date.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Lacroix', with a long horizontal line extending to the left.

Jacques Lacroix
Secretary